

## Projets multinationaux



Les projets multinationaux sont une illustration concrète de l'initiative de défense intelligente, une nouvelle forme de coopération entre pays de l'OTAN.

Vu les contraintes pesant sur les budgets de défense, la défense intelligente marque un regain d'intérêt pour la coopération multinationale, qui permet d'assurer la sécurité au moindre coût en cette période d'austérité.

### I. Projets multinationaux de défense intelligente

Il existe actuellement 29 programmes multinationaux de défense intelligente qui permettront d'accroître l'efficacité opérationnelle, de réaliser des économies d'échelle et d'assurer la connectivité entre les forces nationales. Les pays continuent à examiner les domaines prometteurs susceptibles de se prêter à une coopération multinationale, notamment la coopération logistique, les possibilités d'entraînement en collaboration, et la protection des forces. Les projets de défense intelligente seront financés par les pays participants.

Ces projets sont les suivants :

1. **Interface d'armement universelle de l'OTAN** : Ce projet permettra aux avions de chasse d'utiliser des munitions provenant de différentes sources et de différents pays. Il offrira une souplesse d'utilisation des munitions disponibles dans l'ensemble de l'Alliance et favorisera la coopération multinationale. Les opérations aériennes en Libye ont démontré l'importance de ce type de projet.
2. **Robots radiocommandés de neutralisation des bombes placées en bord de route** : s'appuyant sur l'expérience acquise en Afghanistan, ce projet permettra d'identifier les robots radiocommandés les mieux adaptés aux opérations de dégagement d'itinéraires. Ce matériel évite d'exposer le personnel militaire aux engins explosifs. Ce projet favorisera l'acquisition conjointe de matériel de pointe et facilitera la coopération multinationale en matière de déploiement.
3. **Mise en commun d'avions de patrouille maritime (PATMAR)** : ce projet permettra de rassembler différents avions de patrouille maritime provenant de différents pays au sein d'un pool multinational mis à la disposition de tous les pays participants, mais aussi d'autres pays, à leur demande, ce qui permettra une plus grande souplesse d'utilisation des moyens disponibles.
4. **Coopération multinationale en matière de munitions (gestion du cycle de vie des munitions)** : le but de ce projet est d'établir un cadre global pour le renforcement de la coopération internationale dans le secteur des munitions. Les munitions à guidage de précision, qui permettent un ciblage précis, sont très coûteuses. Le retour d'expérience des opérations aériennes menées en Libye en 2011 a montré qu'il n'est pas toujours possible de réapprovisionner les stocks nationaux immédiatement. Il est donc nécessaire de faciliter les échanges de munitions entre pays alliés.
5. **Centre multinational d'entraînement aérien (MATC)** : ce projet, qui s'appuiera sur l'expérience opérationnelle acquise en Afghanistan, permettra de dispenser aux pilotes d'hélicoptères et aux équipages au sol une formation de qualité supérieure. La formation sera axée sur le déploiement de détachements d'hélicoptères à l'appui des opérations de l'OTAN et sur la préparation d'équipes de conseillers en aviation, chargés d'assurer la formation des forces de sécurité nationales afghanes.



6. **Mutualisation et partage d’installations multinationales de traitement médical** : il s’agit d’un projet de mise en place d’installations médicales modulaires normalisées pour des déploiements multinationaux efficaces et efficaces à l’appui d’opérations. Les pays pourront ainsi utiliser de manière optimale les moyens médicaux existants.
7. **Partenariat logistique multinational – Manutention des carburants** : ce projet permettra, via un partenariat multinational, d’optimiser la fourniture de carburant aux forces déployées.
8. **Partenariat logistique multinational – Maintenance des véhicules blindés résistants aux mines (MRAP)** : ce projet permettra des économies d’échelle sur la maintenance de matériels déployés.
9. **Groupe déployable de spécialistes des contrats** : ce projet porte sur la création d’un pool de spécialistes des contrats, ayant une expertise des procédures OTAN de passation et de suivi des contrats sur les théâtres d’opérations.
10. **Partenariat logistique multinational – Maintenance des hélicoptères** : l’expérience acquise en Afghanistan a montré que des gains d’efficacité considérables peuvent être réalisés en mutualisant et en partageant les moyens de soutien et de maintenance pour les types de véhicules similaires. Le programme portera sur l’interopérabilité (y compris au niveau des procédures), sur les normes et sur les questions de disponibilité. Ce projet devrait permettre de réaliser des économies et de réduire les zones couvertes par les forces déployées.
11. **Environnements immersifs d’entraînement** : ce projet permettra aux pays de partager les travaux de développement et l’utilisation de systèmes informatiques avancés pouvant simuler des environnements réalistes pour l’entraînement des soldats, des aviateurs et des marins.
12. **Centres d’excellence - Plaques tournantes de formation et d’entraînement** : les pays de l’OTAN exploitent un certain nombre de centres d’excellence nationaux et multinationaux, dont plusieurs dispensent une formation et un entraînement répondant à la fois aux besoins de l’OTAN et des pays. Avec ce projet, certains centres d’excellence se verront attribuer un rôle de premier plan en matière de formation et d’entraînement dans leurs domaines de compétence respectifs, dans l’intérêt de tous les pays, qui auront ainsi accès à des entraînements plus efficaces, effectifs et abordables.
13. **Réseau de centres de formation en ligne sur les systèmes d’information et de communication (SIC)** : ce projet vise à aider les pays à former le personnel qui aura pour tâche de planifier, d’installer et d’entretenir les réseaux informatiques, grâce aux établissements nationaux de formation dans le domaine des SIC.
14. **Programmes individuels d’entraînement et de formation** : ce projet permettra au personnel affecté à des établissements de formation OTAN pour l’effectif du temps de paix et de crise d’avoir accès à des formations plus efficaces, efficaces et abordables. Il permettra, à l’aide d’outils en ligne, de regrouper l’ensemble des besoins de formation des différents établissements de formation de l’OTAN et des pays.
15. **Quartier général interarmées multinational d’Ulm** : ce projet vise à transformer le commandement interarmées national d’Ulm (Allemagne), en un quartier général interarmées multinational déployable. Ce nouveau quartier général permanent contribuera aux opérations de l’Alliance et de l’Union européenne. Ce projet va dans le sens de la revue actuelle de la structure de commandement de l’OTAN.
16. **Responsables féminines de haut niveau dans les domaines de la sécurité et de la défense** : il s’agira de développer les ressources humaines en intégrant la diversité et les dimensions de genre dans la planification stratégique, le développement capacitaire et l’état de préparation des forces. Le projet servira à promouvoir le rôle des femmes en tant que contributeurs clés pour des approches novatrices de la défense et de la sécurité, dans la droite ligne de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l’ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.
17. **Groupe de soutien logistique interarmées (JLSG)** : ce projet permettra d’économiser des effectifs et des ressources grâce à la mise en place de quartiers généraux multinationaux de groupes de soutien logistique interarmées, et d’assurer ainsi une logistique plus efficace au niveau du théâtre.
18. **Mise en commun de modules d’activation d’aérodrome de déploiement** : ce projet permettra de créer une base aérienne déployable en mettant en commun les composantes requises pour des aérodromes déployables à l’appui d’opérations de l’OTAN (appelés « modules d’activation d’aérodrome de déploiement »). Un pool multinational de modules d’activation de base aérienne déployable sera constitué à partir des capacités disponibles dans divers pays.
19. **Capacité d’ouverture du théâtre** : ce projet permettra de réaliser des économies en ce qui concerne l’ouverture de ports de débarquement sur les théâtres d’opérations. Il s’agira de mettre en place une capacité expéditionnaire interarmées pour la coopération dans la planification, la mise en place et la conduite d’opérations de manutention de fret dans les zones avancées.
20. **Démantèlement, démilitarisation et élimination de matériels militaires** : il s’agira de veiller à ce que les matériels militaires démilitarisés ne soient plus utilisés de manière offensive ni défensive, et de définir des procédures pour un soutien logistique efficace en vue de répondre aux besoins de démantèlement et d’élimination.
21. **Formation multinationale d’équipages aériens militaires** : ce projet porte sur l’utilisation partagée des moyens de formation de base et de perfectionnement pour les pilotes et les équipages, ce qui permettra aux pays de réaliser des économies en réduisant les coûts liés au maintien de centres nationaux d’entraînement aérien.
22. **Lutte contre les EEI - Biométrie** : il s’agira de définir une stratégie globale pour l’élaboration de normes communes et la conduite d’activités multinationales de formation en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), en faisant appel à l’analyse criminalistique fondée sur des techniques biométriques.
23. **Mise en place d’un groupe de soutien géospatial (GSG) multinational** : dans le cadre de ce projet, un Groupe de soutien géospatial multinational fournira des informations géospatiales normalisées améliorées - notamment pour la cartographie et l’imagerie de terrain - dans le cadre des opérations et des activités de planification de l’OTAN.
24. **Développement multinational de capacités de cyberdéfense (MNCD2)** : ce projet facilitera le développement de capacités de cyberdéfense dans les pays de l’OTAN, l’objectif étant de se préparer, de prévenir et de détecter les attaques susceptibles d’affecter la confidentialité, l’intégrité et la disponibilité des informations, de réagir face à de telles attaques et de rétablir la situation si elles surviennent effectivement.
25. **Protection portuaire** : il s’agira de constituer une capacité multinationale déployable de protection portuaire permettant de protéger les navires et les infrastructures. Cette capacité s’appuie sur un système modulaire qui peut être adapté à des situations opérationnelles spécifiques.
26. **Regroupement des capacités CBRN** : il s’agira de regrouper les capacités existantes de protection contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) pour créer un cadre de bataillon CBRN multinational et mener des entraînements et des exercices multinationaux. Ce projet amènera une augmentation du nombre de bataillons CBRN et permettra d’améliorer l’interopérabilité par le biais d’exercices et d’entraînements.
27. **Développement des capacités de personnel de réserve** : il s’agira de développer des capacités de personnel de réserve présentant un bon rapport coût-efficacité et pouvant être utilisées soit sur le territoire national, soit dans le cadre d’opérations multinationales. Cela passera notamment par des programmes multinationaux d’entraînement et de formation avec les pays participants.
28. **Analyse et planification de la défense au sein de l’Alliance pour la transformation (ADAPT)** : le projet ADAPT permettra aux pays contributeurs d’avoir accès à des compétences communes d’analyse pour la planification de défense. Il contribuera à renforcer l’interopérabilité, et à instaurer un meilleur équilibre entre les décisions d’investissement de défense et les gains d’efficacité par le biais d’économies d’échelle.
29. **Systèmes d’auto-protection (DAS)** : il s’agira de regrouper les systèmes servant à contrer les menaces auxquelles sont exposés les avions qui opèrent dans un environnement de combat. Cela devrait permettre de renforcer l’interopérabilité entre les Alliés, d’accroître la souplesse opérationnelle au sein des flottes, et de réaliser des économies.

## II. Poursuite de la coopération multinationale sur les programmes stratégiques

La défense intelligente a permis de donner une nouvelle impulsion à des projets en cours, qui sont tributaires de la coopération multinationale. Le sommet de Chicago a réaffirmé la nécessité de renforcer davantage la coopération multinationale, en particulier sur certains programmes stratégiques.

1. **Capacité de défense antimissile de l’OTAN** : au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les chefs d’État et de gouvernement des pays de l’OTAN ont décidé de faire de la défense antimissile balistique (BMD) une capacité collective de l’Alliance. Grâce à la coopération multinationale, les Alliés pourront se protéger des missiles balistiques plus efficacement qu’ils ne pourraient le faire isolément. Les États-Unis fournissent pour l’instant la majorité des moyens. Plusieurs Alliés européens ont accepté d’accueillir sur leur sol des éléments du système américain. Les pays européens fourniront également des moyens complémentaires, comme des missiles Patriot et des navires équipés de radars. Et l’OTAN dans son ensemble fournit le réseau de communication ainsi que le commandement du système de défense antimissile à partir de son QG de Ramstein (Allemagne).
2. **Programme AGS (capacité alliée de surveillance terrestre)** : quatorze (14) Alliés se sont réunis pour fournir une capacité qui profitera à l’Alliance dans son ensemble. Il s’agit d’un système qui utilisera des drones de haute altitude, associés à des radars sophistiqués, pour donner une image globale de la situation sur le terrain. Aucun pays européen ne peut à lui seul se permettre d’acquérir une telle capacité. Ce système sera mis à la disposition de l’Alliance entre 2015 et 2017. Tous les Alliés contribueront au développement de l’AGS, sous la forme de contributions financières couvrant la mise en place de la base d’opérations principale de l’AGS, à Sigonella (Italie), ainsi qu’aux communications et au soutien tout au long du cycle de vie de la flotte AGS. Certains Alliés remplaceront une partie de leur contribution financière par des « contributions en nature » (c’est-à-dire qu’ils mettront des systèmes nationaux de surveillance à la disposition de l’OTAN).
3. **Police du ciel** : en s’appuyant sur l’expérience acquise par l’OTAN dans les États baltes, les Alliés favoriseront la police du ciel au niveau régional. La coopération dans ce domaine offre un exemple concret de solidarité au sein de l’Alliance en permettant d’éviter des dépenses de défense supplémentaires pour des capacités déjà disponibles en quantité suffisante au

sein de l'Alliance. Elle permet des économies d'échelle par une mutualisation et un partage des moyens aériens existants ou futurs. Cette approche est particulièrement importante pour les Alliés qui seront appelés à remplacer leur flotte vieillissante au cours des dix prochaines années.

4. **Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR)** : le renforcement de la coopération permettra de mettre en place un réseau plus puissant reliant les moyens de surveillance nationaux et OTAN (AWACS et AGS, par exemple), les programmes de formation en coopération destinés aux spécialistes du renseignement et l'amélioration des procédures d'échange d'informations. La coopération dans ce domaine a pour objet de renforcer la collecte, le traitement et le partage des informations clés au service des décideurs politiques et militaires. Au sommet de Chicago, les Alliés ont décidé de lancer une initiative dans ce domaine. S'appuyant sur l'expérience acquise en Afghanistan, des travaux sont en cours en vue de développer un réseau JISR destiné à faciliter le partage d'informations provenant de divers moyens nationaux de surveillance.

### III. L'expérience passée de la coopération multinationale

Les pays de l'OTAN ne partent pas de rien. Ils ont une longue expérience de la coopération. On trouvera ci-après quelques exemples d'une coopération multinationale de longue date.

1. **Police du ciel dans les États baltes** : les pays de l'OTAN assurent à tour de rôle une mission de police du ciel en temps de paix au-dessus des États baltes. Ainsi, ces États n'ont pas de dépenses à engager pour des avions de combat, et ils peuvent investir dans d'autres capacités à l'appui d'opérations de l'OTAN.
2. **Capacité de transport aérien stratégique** : cette initiative réunit 10 pays alliés et 2 pays du Partenariat pour la paix au sein d'un consortium, chargé de l'acquisition et de l'exploitation d'avions de transport lourds C-17. Regroupés en consortium, ces pays ont pu acquérir une capacité importante qu'aucun d'entre eux n'aurait pu acquérir séparément.
3. Solution intérimaire pour le transport aérien stratégique (SALIS) : quatorze (14) pays de l'OTAN et 2 pays partenaires, regroupés en consortium multinational, ont mis en commun leurs ressources pour affréter des avions spéciaux permettant à l'Alliance de transporter des équipements lourds partout dans le monde. Ce consortium affrète des appareils Antonov An-124-100, capables de transporter des charges exceptionnelles et hors gabarit.
4. **AWACS** : l'OTAN exploite une flotte de dix-sept avions Boeing E-3A Sentry dotés d'un système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS), qui fournit à l'Alliance une capacité aéroportée immédiatement disponible de commandement et contrôle (C2), de surveillance aérienne et maritime et de gestion de l'espace de bataille. C'est l'un des rares moyens militaires détenus directement et exploités par l'OTAN.

Juin 2013

Division Diplomatie publique – Section Presse et médias

Tél.: +32(0)2 707 1010/1002

E-mail: [moc@hq.nato.int](mailto:moc@hq.nato.int)

[www.nato.int](http://www.nato.int)